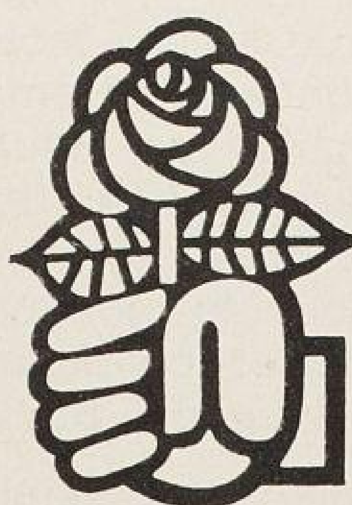
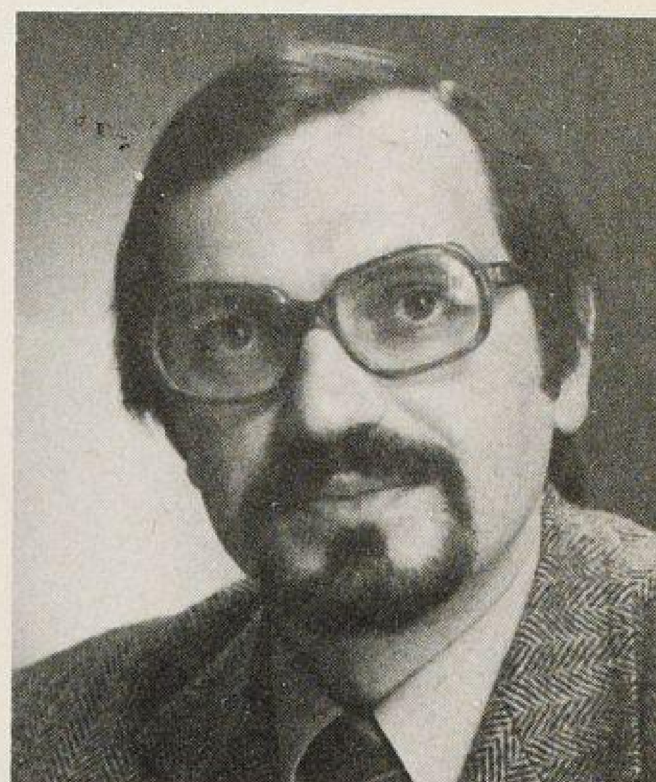
ELECTIONS LEGISLATIVES — 12 MARS 1978 — 23e Circonscription du NORD



Arthur ANDRÉ
Candidat titulaire



PARTI SOCIALISTE



Jean VEBER
Candidat suppléant

Citoyennes et citoyens,

Voici des semaines que vous ne pouvez plus ouvrir votre boîte à lettres, déplier votre journal, tourner le bouton de votre transistor ou de votre télé, engager une conversation au café ou sur le lieu de votre travail, assister à une réunion, sans recevoir à coup sûr, même s'il est camouflé, un message politique.

Alors, à quelques jours à peine des élections, nous, Socialistes, avons pensé que vous connaissiez à présent notre programme, comme celui de nos concurrents, et qu'il y avait aujourd'hui **mieux à faire** que de vous parler encore de politique.

Nous voulons donc nous contenter de vous énumérer les principales raisons que vous avez, **toute autre considération mise à part,** de voter pour notre candidat

Arthur ANDRÉ

Vous voterez pour lui :

- parce qu'il est l'un des deux seuls candidats (avec celui du Parti Communiste) susceptible d'être élu, **aucun autre n'ayant la moindre chance** de succès ;
- parce que lui, au moins, est **honnête** : il n'est pas passé des Jeunesses Communistes au RPR après un court séjour chez les Gaullistes d'opposition ; il n'a pas non plus démissionné de son parti et changé d'étiquette pour se présenter aux élections ; il ne se prononce pas enfin pour le gouvernement de la droite après l'avoir combattu et condamné en 1973 : **il a toujours été et restera toujours Socialiste ;**
- parce qu'il est **réellement compétent** : ce n'est pas depuis 1977 qu'il est maire (ou adjoint), mais **depuis 1945** ; il est **le seul** des candidats à être Conseiller Général, et cela depuis 9 ans déjà, **le seul** à appartenir au Conseil Régional depuis sa création, etc. ;
- parce qu'enfin il aime à rendre service à tous et met un point d'honneur à débrouiller les affaires les plus compliquées, ce en quoi il est aidé par une connaissance très approfondie des textes, comme de tous les rouages de l'Administration.

Alors n'hésitez pas :

Si vous appartenez à cette immense catégorie d'hommes et de femmes qui ont dû, doivent ou devront travailler pour vivre, DANS VOTRE PROPRE INTERET

Dès le dimanche 12 mars,

votez et faites voter pour

Arthur ANDRÉ

et son suppléant Jean VEBER

Ensuite, il serait trop tard !

Attention : Un bulletin n'est valable que sans aucune marque ni rature. Il comporte le nom du titulaire et du suppléant et **aucun des deux ne peut être rayé** car, alors, le bulletin serait **déclaré nul.**

VU : LES CANDIDATS

LE COMITE ELECTORAL DU P.S.

Imprimerie Ouvrière — Lille